



COMMISSION REGIONALE FOOTBALL ENTREPRISE PROCES-VERBAL N°9

10 juin 2024
Téléconférence

Présents : M. Antoine Lechevalier (Président de la Commission)
MM. Sébastien Dumetz, Guy Dancel,

Assistent : MM. Pierre Leresteux, Président de la L.F.N et Jean Luc Giffard, trésorier de la L.F.N

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1- REUNION DES CLUBS – LOZAI

M. LERESTEUX et M. LECHAVALIER ont souhaité organiser une réunion avec l'ensemble des clubs de Football Entreprise pour faire un point sur la situation et évaluer le devenir des championnats Football Entreprise.

Les clubs présents :

AGS FC – COCEDR PETIT COURONNE – ST SOTTEVILLE FE – PROTECSURE FC – CA CHEMINOTS STEPHANAIS – APTAR – US TCAR – AS CHU – FC TAE – LABELLE ST PIERRE F – C.S.S MUNICIPAL LH – FC HAPEL – MUNICIPAL ROGERVILLE – RC PORT LH – GRAND QUEVILLY FE

Après un tour de table, les clubs ayant des opinions à exprimer en ont fait part.

Les clubs suivants ne repartiront pas la saison prochaine, ils arrêtent leur activité :

- BONSECOURS ST LEGER FE
- CA CHEMINOTS STEPHANAIS
- FC BISTROT PARISIEN LH

Les clubs suivants souhaitent repartir dans le football libre la saison prochaine :

- RC PORT LH
- MUNICIPAL ROGERVILLE
- AS METRO LH (absorbé par S'PORT LH)



Après délibération collective, les clubs se sont mis d'accord pour proposer un seul groupe de championnat la saison prochaine avec 7 équipes :

- AGS FC
- COCER PETIT COURONNE
- ST SOTTEVILLE FE
- PROTECSURE FC
- US TCAR
- AS CHU
- LABELLE ST PIERRE F

Deux équipes pourraient intégrer ce groupe la saison prochaine :

- GRAND QUEVILLY FE
- CO CLEON FE

L'ensemble des participants sont d'accord pour confirmer leur engagement avant le 24.06.2024.
Sans retour positif d'au moins 7 clubs, le championnat ne pourra pas débiter.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

